

Synopsis d'

OBIDJOULle standard III du GEREC¹*Une approche écologique et cognitive au service du mieux lire-écrire le créole*

Les premiers textes créoles remontent à la fin du XVIIIème siècle. Ils ont été écrits sur une base étymologique, c'est-à-dire par référence à l'écriture du français, qui est la langue d'où le créole tire la majeure partie de son vocabulaire. Mais la graphie étymologique constitue une impasse, parce que la structure grammaticale des créoles différant notablement de celle du français, ne permet pas l'assimilation graphique des deux langues. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas tenir compte des complémentarités existant entre les dimensions **écologique** et **cognitive** qui résultent de leur mise en contact multiséculaire. Dans la première moitié du XXème siècle, s'est installée (en Haïti, tout d'abord) la graphie de type phonétique, qui est celle adoptée par le GEREC, dans la deuxième moitié des années 1970. Le code graphique proposé par le GEREC s'est développé en trois étapes qui constituent autant de standards numérotés de I à III.

1) Le standard I

Il se caractérise par un phonétisme se voulant radical et qui se définit de la manière suivante : un phonème est noté par un graphème et toujours le même. On a donc à titre d'exemples, les mots : *solèy* (soleil), *wòl* (rôle), *yanm* (igname), *pay* (paille), *bondyé* (dieu), *pas* (parce que), *près* (presque), *ris* (*risque*), *fòs* (force), *lous* (ours), *rat* (rat), *lèt* (lettre ou bien lait), *pit* (gallodrome), *fòt* (faute), *wout* (route), *annaks* (convenable), *Alèksann* (prénom masculin), *annaks* (convenable), *lègzanmen* (examen), *lègzistans* (existence).

En fait, ce phonétisme prétendu intégral ne l'est pas vraiment puisqu'il connaît une exception : le phonème /a/ est noté de deux manières différentes :

- |a| dans *tab* (table)
- |à| dans *Sentàn*, *Tartàn* (noms de lieux)

Cette exception, qui peut paraître anodine, constitue une importante brèche dans laquelle s'est engouffrée le standard II.

2) Le standard II

Initié à l'occasion de la création, en 2001 du CAPES de créole, il se caractérise par les traits suivants :

- d'une part, le souci d'intégrer l'acte de lecture en créole dans le contexte écologique qui le relie à l'acte de lecture en français et ce, compte tenu du contact des deux langues. En

¹ Les phonèmes sont conventionnellement notés entre barres obliques (/ /) et les graphèmes entre barres verticales (| |).

SYNOPSIS
ORIGINE

Le standard II du CERIC

Une approche écologiste et régionale au service des savoirs locaux et de la culture

Les premières tentatives de mise en œuvre de la loi de 1975 ont été marquées par une prise en compte insuffisante des réalités locales. L'absence de concertation avec les acteurs locaux a conduit à l'échec de plusieurs projets. C'est pourquoi le CERIC a initié une réflexion sur la mise en œuvre de la loi de 1975. Cette réflexion a conduit à l'élaboration du standard II du CERIC. Ce standard est le fruit d'un processus de concertation et de négociation entre les différents acteurs locaux. Il vise à garantir la qualité de l'éducation et à promouvoir la culture et les savoirs locaux.

1) Le standard I

Il se caractérise par un processus de concertation et de négociation entre les différents acteurs locaux. Ce processus a conduit à l'élaboration du standard I. Ce standard est le fruit d'un processus de concertation et de négociation entre les différents acteurs locaux. Il vise à garantir la qualité de l'éducation et à promouvoir la culture et les savoirs locaux.

- le droit à l'éducation

- le droit à la culture

Ces standards ont été élaborés en concertation avec les différents acteurs locaux. Ils visent à garantir la qualité de l'éducation et à promouvoir la culture et les savoirs locaux.

2) Le standard II

Il vise à garantir la qualité de l'éducation et à promouvoir la culture et les savoirs locaux. Ce standard est le fruit d'un processus de concertation et de négociation entre les différents acteurs locaux.

- C'est pourquoi le CERIC a initié une réflexion sur la mise en œuvre de la loi de 1975. Cette réflexion a conduit à l'élaboration du standard II du CERIC. Ce standard est le fruit d'un processus de concertation et de négociation entre les différents acteurs locaux.

Les standards sont élaborés en concertation avec les différents acteurs locaux. Ils visent à garantir la qualité de l'éducation et à promouvoir la culture et les savoirs locaux.

effet, à la rigidité nocive et démotivante du système phonétique s'oppose la variation féconde du système orthographique français, lequel est capable d'écrire de plus de 20 façons différentes le seul phonème /o/ : |o|, |au|, |aux|, |eau|, |eaux|, |ot|, |ots|, |haut|, |hauts|, |ault|, |hots|, |oh|, |ho|, etc. Certes, cette variation (ou plurivocité) représente une difficulté pour celui qui fait l'apprentissage de l'écriture. Mais cette difficulté, une fois surmontée par des moyens pédagogiques adéquats, débouche, au plan de la lecture, sur un avantage considérable. Cela tient au fait que chaque mot français détient un profil spécifique, contrairement à la graphie de type phonétique, qui établit un lien étroit entre ce qu'on entend et ce qu'on écrit, ce qui induit un appauvrissement de l'**imaginaire lexique** (ou de lecture). Cette dernière caractéristique va à l'encontre de l'acte lui-même de lecture qui est fondamentalement une **aventure oculaire** et non point une pratique reliée à l'acoustique. De nombreuses enquêtes ont en effet révélé que les lecteurs utilisant le code phonétique rigide indiquent que pour comprendre un texte, ils sont obligés de le lire à haute voix, ce qui est contraire à l'acte de lecture, qui est, par définition et par nature, une activité silencieuse, même si rien n'interdit d'oraliser un texte dans certaines conditions. Un système phonétique est fait pour les linguistes quand ils doivent analyser en professionnels les langues et non pas pour les usagers ordinaires de ces dernières.

- d'autre part, la volonté subséquente, tout en allégeant les signes, d'assouplir le standard I, vu que la rigidité est une source d'uniformité, défaut préjudiciable à une **lisibilité optimale**. Au-delà de la variation *a/à* signalée ci-dessus, le standard II apporte donc d'autres éléments de variation :

a- quand les voyelles |è| et |ò| sont placées devant une consonne finale de syllabe, l'accent grave disparaît. Nous avons donc : *soley* (soleil) et non plus **solèy*, *wol* (rôle) et non plus *wòl*, *pres* (presque) et non plus **près*, *fos* (force) et non plus **fòs*, *let* (lettre ou bien lait) et non plus **lèt*, *fot* (faute) et non plus **fòt*.

b- quand le graphème |y| n'est pas en début ou en fin de syllabe, il se transforme en |i|. Nous avons donc : *bondié* (dieu) et non plus **bondyé*. Par contre nous gardons les graphies : *yanm* (igname), *pay* (paille), puisque dans ces deux derniers exemples, le graphème |y| est soit en début, soit en finale de syllabe.

Tout cela étant dit, la réforme encore timide apportée par le standard II se devait d'être prolongée. En effet, l'absence de **variation morphologique** du créole (ce qui en soi n'est pas linguistiquement parlant un défaut), quand il est cumulé avec une absence de **variation graphique**, entraîne un lourd handicap du point de vue de l'efficacité de lecture. Véritablement la « double peine » pour le malheureux lecteur ! D'autres paramètres non moins importants seront pris en charge par le standard III.

3) Le standard III

Il se caractérise par les **quatre** traits suivants :

a- une **amplification** de l'indispensable mécanisme de **variation** par le redoublement des |s| et |t| placés en finale de mot et ce, exclusivement après les voyelles |a|, |e|, |i|, |o|, |u|. Nous avons donc :

effect, à la rigueur, les termes de "système géographique" et "système géographique" sont synonymes. Mais, dans le langage courant, le terme "système géographique" est souvent utilisé pour désigner un ensemble de données géographiques, tandis que "système géographique" désigne l'ensemble des données et des processus qui interagissent pour produire ces données.

Le terme "système géographique" est souvent utilisé pour désigner un ensemble de données géographiques, tandis que "système géographique" désigne l'ensemble des données et des processus qui interagissent pour produire ces données.

Le terme "système géographique" est souvent utilisé pour désigner un ensemble de données géographiques, tandis que "système géographique" désigne l'ensemble des données et des processus qui interagissent pour produire ces données.

Le terme "système géographique" est souvent utilisé pour désigner un ensemble de données géographiques, tandis que "système géographique" désigne l'ensemble des données et des processus qui interagissent pour produire ces données.

Le terme "système géographique" est souvent utilisé pour désigner un ensemble de données géographiques, tandis que "système géographique" désigne l'ensemble des données et des processus qui interagissent pour produire ces données.

Le terme "système géographique" est souvent utilisé pour désigner un ensemble de données géographiques, tandis que "système géographique" désigne l'ensemble des données et des processus qui interagissent pour produire ces données.

Le terme "système géographique" est souvent utilisé pour désigner un ensemble de données géographiques, tandis que "système géographique" désigne l'ensemble des données et des processus qui interagissent pour produire ces données.

Le terme "système géographique" est souvent utilisé pour désigner un ensemble de données géographiques, tandis que "système géographique" désigne l'ensemble des données et des processus qui interagissent pour produire ces données.

- avec redoublement de |s| : *pass* (parce que) et non plus **pas*, *press* (presque) et non plus **pres*, *riss* et non **ris* (*risque*) *foss* (force) et non plus **fos*, *louss* (ours) et non plus **lous*.

- avec redoublement de |t| : *ratt* (rat) et non plus **|rat|*, *lett* (lettre ou bien lait) et non plus **let*, *pitt* (gallodrome) et non plus **pit*, *fott* et non plus **fot*, *woutt* (route) et non plus **wout*.

b- une **simplification** considérable dans la **configuration graphique** des mots créoles. Cette réforme se traduit essentiellement par la suppression du trait d'union et, par là même, des énormes complications que son usage entraîne, en raison des analyses grammaticales qu'il requiert. Mais cette simplification s'exprime aussi à travers le moins de continuité graphique possible entre différentes unités, à certaines exceptions près. On aura donc les exemples suivants, dont les règles de fonctionnement relèvent d'un certain pragmatisme, qui sera confirmé par l'habitude :

- avec graphie discontinue : *ala gadigadar* (de façon énergique) et non pas **alagadigadar*, *an chien* (dans la misère) et non pas **anchien*, *an chinpontong* (dans la dèche) et non pas **anchinpontong*, *anba fey* (hypocrite) et non pas **anbafeÿ*.

- avec graphie continue : *aléliwon* (sans cesse) et non pas **alé li won*, *batmanman* (scandale) et non pas **bat manman*, *bètafé* (luciole) et non pas **bet a fé*, *bètabondié* (coccinelle) et non pas **bet a bondié*, *chouvalbondié* (phasme) et non pas **chouval bondié*, *vanmennen* (immigré) et non pas **van mennen*, *vanvini* (étranger) et non pas **van vini*.

c- une **réintégration** du graphème |x| présent dans les graphies étymologiques, mais exclu des standards I et II, alors qu'il constitue un signe graphique très important compte tenu, notamment, de son utilisation en algèbre. Ce faisant, on aura donc une graphie qui tenant compte de la proximité **écologique** entre créole et français, débouchera sur les formes suivantes : *Alexann* (prénom masculin) et non plus **Aleksann*, *annax* (convenable) et non plus **annaks*, *lexanmen* (examen) et non plus **legzanmen*, *lexistans* (existence) et non plus **legzistans*.

d- une **innovation** majeure et déterminante, en ce qui concerne la **punctuation**, comme auxiliaire privilégié d'une lisibilité optimale. Alors que les standards I et II s'en tiennent aux règles canoniques, conformes à la punctuation française, l'apport du standard III tout en assumant l'observation des règles canoniques de la punctuation, est également lié à une utilisation particulière de la virgule, qui, on le sait, constitue le signe le plus « constructif » du système graphique en général et de la punctuation, en particulier. Cette dernière remarque signifie que la virgule requiert par définition et par nature de la part de celui qui écrit une certaine capacité de réflexion sur le fonctionnement de la langue qu'il est en train d'utiliser. Les exemples suivants empruntés au français permettent de comprendre un des rôles, parmi d'autres, de la virgule :

- a) Il est mort naturellement
- b) Il est mort, naturellement
- c) Naturellement, il est mort.

La fonction spécifique assignée par le standard III à ce signe de punctuation correspond au principe de **séparation-rattachement**. Cela signifie que tout en actant une séparation entre deux éléments, la virgule les relie en fin de compte. Cette pratique, illustrée par des exemples

représentants les créoles guyanais, guadeloupéen et martiniquais, concerne trois contextes : celui de la relative, celui des groupes circonstanciels, celui des subordinées enclavées. Les exemples suivants l'illustrent de façons différentes mais non exhaustives, les éléments notés en gras et en italiques correspondant aux séquences qui sont tout à la fois reliées et séparées :

A) Contexte de la relative

- 1 a) **Boug la** (k) i ékri liv la anlè péyi an nou la, *vin vwè mwen jodla* (guad.)
 1b) Le type qui a écrit le livre sur notre pays est venu me voir aujourd'hui

B) Contexte des groupes circonstanciels

- 2a) **Yo viv pliziè mwa** adan an monastè, *ann Itali* (mart.)
 2b) Ils ont vécu plusieurs mois dans un monastère en Italie
 3a) **Fanm, nonm, timoun, viékò, tout sé moun tala viv pliziè mwa** adan an monastè, *adan an montangn ann Itali pandan ladjè a* (mart.).
 3b) Femmes, hommes, enfants, vieillards, tous ces gens-là ont vécu plusieurs mois dans un monastère dans une montagne en Italie pendant la guerre.

La différence d'avec le français est que la virgule placée après le premier complément circonstanciel *adan an monastè*, relie ce qui suit à ce qui précède.

- 4a) **Fanm, nonm, timoun, viékò, tout sé moun tala viv pliziè mwa adan an monastè**, *pass yo té pè* (mart.)
 4b) Femmes, hommes, enfants, vieillards, tous ces gens-là ont vécu plusieurs mois dans un monastère parce qu'ils avaient peur.

Ici différence d'avec le français est que, placée après « adan an monastè », la virgule relie la subordinée circonstancielle *pass yo té pè* à ce qui précède. Mais, avec inversion de la place de la subordinée circonstancielle, nous retrouvons la ponctuation canonique, la virgule étant placée juste après cette subordinée :

- 5a) **Pass yo té pè**, *fanm, nonm, timoun, viékò, tout sé moun tala viv pliziè mwa adan an monastè* (mart.)
 5b) Femmes, hommes, enfants, vieillards, tous ces gens-là ont vécu plusieurs mois dans un monastère parce qu'ils avaient peur.

Soit les phrases suivantes :

- 6a) **I ka travay onlo**, *pou gangné onpil lajan* (guad.)
 6b) Il travaille beaucoup pour gagner beaucoup d'argent

leur ponctuation n'est pas canonique puisque en contexte circonstanciel, la pratique canonique (qui se trouve être représentée par l'orthographe française) est qu'une subordinée circonstancielle placée après la principale n'entraîne pas de virgule. C'est en effet seulement quand la subordinée précède la principale que la virgule intervient entre les deux :

- 7a) **Lè Sonson rivé**, *man pati* (mart).
 7b) Quand Pierre est arrivé, je suis parti

Ou encore :

8a) **Rivé Sonson rivé, mo pati** (guy.)

8b) Aussitôt que Sonson est arrivé, je suis parti

C) Contexte des phrases enclavées

9a) **Mo savé, lò mo ké mandé to oun sèviss, to ké rann mo li** (guy)

9b) Je sais que quand je te demanderai un service tu me le rendras.

Ici encore, la ponctuation créole diffère de celle en vigueur pour le français, puisque la subordonnée enclavée *lò mo ké mandé to oun sèviss* est précédée et suivie d'une virgule, ce qui n'est pas le cas de la circonstancielle française « quand je te demanderai un service ». Par contre, quand la circonstancielle n'est pas enclavée, elle est seulement précédée d'une virgule, conformément à la règle émise au point B.

10a) **An sav ou ké rann mwen on sèviss, lè an ké mandé 'w li.**

10b) Je sais que tu me rendras un service, quand je te le demanderai.

Il est évident qu'un tel usage de la virgule en créole rompt de façon spectaculaire d'avec celui qui a cours dans l'orthographe française. Comme quoi, il convient de tenir compte des nécessités écologiques relatives à la coexistence du créole et du français, à la condition expresse toutefois qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les contraintes cognitives qu'implique l'acte de lecture. La complémentarité entre ces deux ordres de réalités doit faire l'objet d'une grande vigilance dans l'élaboration d'un code graphique dont l'objectif premier est la lisibilité optimale et non pas les intérêts corporatistes de tels ou tels groupes. C'est dire que refuser systématiquement toute réforme d'un système dont les défauts ont été mis en évidence de façon incontestable et pour lesquelles sont ouvertes des voies et moyens de remédiation, relèverait non seulement d'une erreur intellectuelle, mais pis encore, d'une faute éthique.

Ludwig @ Romanishi